



Paris, le 17 mars 2015

Pour une politique macroéconomique d'ensemble en zone euro

Alors que la reprise paraît bien engagée aux États-Unis et au Royaume-Uni, la zone euro peine à se redresser, sans avoir pourtant subi de choc spécifique depuis 2012. Difficile de ne pas y voir une défaillance du pilotage macroéconomique propre à la zone euro. Dans cette nouvelle *Note du CAE*, les deux auteurs, **Agnès Bénassy-Quéré**⁽¹⁾ et **Xavier Ragot**⁽²⁾, examinent ce qui n'a pas fonctionné dans la zone euro depuis 1999. Pour eux, ce pilotage est resté polarisé sur la surveillance budgétaire sans prêter suffisamment attention aux divergences nominales (différences de salaire, de compétitivité...), aux déséquilibres financiers nourris par la dette privée et à la nécessité d'une gestion d'ensemble de la demande en zone euro. Ils formulent huit recommandations pragmatiques pour corriger les faiblesses de la gouvernance macroéconomique actuelle de la zone euro, tout en plaidant pour davantage d'intégration à moyen terme.

La coordination des politiques économiques entre États souverains est par nature difficile mais, selon Agnès Bénassy-Quéré et Xavier Ragot, il est possible d'améliorer significativement le dispositif de coordination actuel organisé autour du « semestre européen ». Ce dispositif est complexe, le diagnostic d'ensemble est mal relié aux recommandations par pays, la surveillance est touffue et asymétrique, le calendrier est mal calibré. Les auteurs proposent donc une réorganisation du « semestre » européen en deux « trimestres », dont le premier traiterait exclusivement de la zone euro dans son ensemble. Ils recommandent une surveillance couvrant systématiquement trois domaines – politique budgétaire, compétitivité et politique macro-prudentielle – et proposent aussi de recentrer la procédure pour déséquilibre macroéconomique sur les questions de court et moyen terme. Ils font des suggestions pour améliorer l'appropriation de la coordination par les États membres.

« Les instruments et l'expertise existent. L'enjeu est de mieux les utiliser et de les rendre plus lisibles », rappelle Agnès Bénassy-Quéré, Présidente déléguée du Conseil d'analyse économique.

Les huit recommandations des auteurs peuvent se rassembler autour de deux grands axes.

Simplifier et mieux intégrer la surveillance entre la zone euro et les États membres

Recommandation 1. Démarrer le semestre européen par l'examen des déséquilibres macroéconomiques dans la zone euro, au niveau agrégé et en indiquant l'hétérogénéité par pays lorsque c'est nécessaire. Cet examen couvrirait trois grands domaines : politique budgétaire, compétitivité et politique macro-prudentielle. Après consultation du Parlement européen, le Conseil se prononcerait sur l'orientation de la politique économique au niveau de la zone euro et sur la liste des pays devant être soumis à un bilan approfondi.

Recommandation 2. Dans un deuxième temps, les ministres des Finances débattent des déséquilibres pays par pays sur les trois chapitres mentionnés, sur la base des rapports par pays réalisés par la Commission et en tenant compte des recommandations adoptées pour la zone euro. Les programmes de stabilité et les programmes nationaux de réformes, puis les recommandations par pays couvrent eux aussi explicitement ces trois chapitres en s'attachant à définir des objectifs intermédiaires plutôt que des mesures précises.

(1) École d'économie de Paris, Université de Paris 1, membre du CAE.

(2) Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE), CNRS et École d'économie de Paris, membre du CAE.

Recommandation 3. Recentrer la Procédure pour déséquilibres macroéconomiques sur ses objectifs de court et moyen termes. Geler la prévision de croissance potentielle et d'inflation sous-tendant l'ajustement structurel de l'année n aux chiffres donnés par les prévisions de printemps de l'année $n - 1$.

Recommandation 8. Simplifier l'analyse des déséquilibres macroéconomiques en mettant en avant un indicateur synthétique : la valeur absolue du solde extérieur courant rapportée au PIB. En cas de franchissement d'un seuil fixé (par exemple, 4 ou 5 %), le pays concerné ferait automatiquement l'objet d'un bilan approfondi. En cas de non-franchissement, la Commission pourrait néanmoins proposer de réaliser une analyse détaillée en justifiant ce choix sur la base d'indicateurs explicites.

Permettre une meilleure appropriation par les États membres et renforcer le diagnostic partagé

Recommandation 4. Systématiser, au sein des parlements nationaux, le débat sur les principaux documents émanant de la Commission européenne relatifs au pays concerné, assorti d'au moins une audition par an du Commissaire Ecfm ou de son représentant.

Recommandation 5. Renforcer et coordonner les expertises nationales indépendantes sur l'évolution des politiques budgétaires nationales au regard de la soutenabilité de la dette et des besoins de stabilisation de la zone euro. Un rapport synthétique serait publié en septembre pour nourrir celui de la Commission sur la situation macroéconomique de la zone euro. Ses principaux auteurs seraient auditionnés par le Parlement européen.

Recommandation 6. Renforcer le croisement des expertises nationales sur la politique macro-prudentielle pour la production du diagnostic au niveau européen. À l'issue de ce dialogue, le rapport annuel du Comité européen du risque systémique serait publié au début du semestre européen pour nourrir celui de la Commission sur la situation macroéconomique de la zone euro. Ses principaux auteurs seraient auditionnés par le Parlement européen.

Recommandation 7. Mettre en place dans chaque État membre un Conseil indépendant de la compétitivité et du dialogue social. Ses missions seraient d'émettre des recommandations sur les évolutions salariales nationales et/ou sectorielles et de se coordonner avec ses pairs pour produire une expertise consolidée au niveau de la zone euro. Chaque année, un rapport synthétique serait publié au début du semestre européen. Ses principaux auteurs seraient auditionnés par le Parlement européen.

« Les recommandations formulées dans cette *Note* doivent être lues comme une première étape vers une plus grande intégration, indispensable au succès de l'Union économique et monétaire », conclut Xavier Ragot.

Retrouvez les *Notes du CAE* sur www.cae-eco.fr

À propos du Conseil d'analyse économique

Placé auprès du Premier ministre, le Conseil d'analyse économique a pour mission d'« éclairer, par la confrontation des points de vue et des analyses, les choix du gouvernement en matière économique ». Il est composé d'économistes universitaires et de chercheurs reconnus et réalise en toute indépendance ses travaux qu'il rend publics. Les opinions exprimées dans les Notes du CAE sont celles de leurs auteurs et n'engagent ni le Conseil, ni le Président délégué, ni bien entendu le Premier ministre.

Contact Presse
Christine CARL

01 42 75 77 47
Suivez @CAEinfo sur Twitter 

christine.carl@pm.gouv.fr
Courriel itinérant : christine.carl@cae-eco.fr